



VersaillesGrandParc  
communauté de communes



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 septembre 2006

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mmè Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absent(s) excusé(s)**

M. Hervé HOCQUARD,  
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

**2006.09.14 – Avenant n° 3 au marché n°812 58 et avenant n° 3 au marché n° 812 59 relatifs au marché de communication spécialisée en environnement – Lot 1 : conception d'outils de communication et Lot 2 : impression d'outils de communication**

□ M.LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes du Grand Parc a signé le 14 novembre 2005 un marché de communication spécialisé en environnement. Le lot n°1 relatif à la conception a été attribué à la société STRATEGICOM et le lot n° 2 relatif à l'impression a été attribué au groupement ATELIER DES GIBOULEES - SETI

Il convient d'adapter et de compléter les prestations initialement confiées à la société STRATEGICOM, afin que la communication environnementale de la communauté de communes soit efficace et en adéquation avec les attentes des citoyens.

Ces adaptations concernent essentiellement la création de nouveaux d'outils de communication tels que des guides d'information « redevance spéciale », des autocollants « n° vert » ou des panneaux « déchetteries »

Parallèlement, il convient de confier au prestataire une mission complémentaire d'étude relative à la détermination d'une stratégie de communication pour la direction de l'environnement. Cette étude permettra à la communauté de communes du Grand Parc de disposer d'un diagnostic et de préconisations afin d'adapter sa communication environnementale.

Ces prestations complémentaires n'auront pas d'incidence financière sur le montant initial du marché. En effet, ce marché est un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 24 000 € H.T et un montant maximum annuel de 96 000 € H.T. Or le montant minimum annuel n'est pas encore atteint et ces ajustements ne conduiront pas à un dépassement de ce montant.

Par ailleurs, ces compléments de prestations concernant le lot n° 1 impliquent que le lot n° 2 tienne également compte de ces évolutions. En effet, de nouveaux outils de communication, non prévus initialement, seront à imprimer par la société ATELIER DES GIBOULEES.

Ces prestations complémentaires n'auront pas d'incidence financière sur le montant initial du marché. En effet, ce marché est un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 37 000 € H.T et un montant maximum annuel de 148 000 € H.T. Or le montant maximum annuel n'est pas encore atteint et ces ajustements ne conduiront pas à un dépassement de ce montant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

- 1. Approuve les termes des avenants n°3 au lot n°1 et au lot n° 2 du marché de communication spécialisé en environnement*
- 2. Autorise M. le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 3. Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 6237 « publications »*

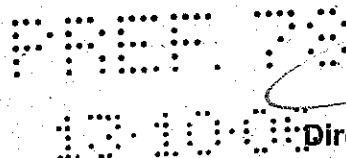
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



Pascal Guéant

Directeur général des services